



Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Date et heure : 30 juin 2025, en ligne de 19h00 à 20h00 CET

European Oncology Nursing Society – EONS

vzw / asbl

N° d'entreprise : 0723.635.143 (RPM Bruxelles, division francophone)

Clos Chapelle aux Champs 30

1200 Woluwe-Saint-Lambert, Belgique

Présidence de la réunion : Helena Ullgren, Présidente élue de l'EONS

Le présent procès-verbal est rédigé afin de confirmer les décisions prises par l'Assemblée générale de l'Association dans la langue du siège et de permettre la publication de ces décisions au Moniteur belge.

Les membres présents ou représentés sont mentionnés sur la liste de présence figurant à la dernière page du présent procès-verbal.

I. Déclaration préalable

Constatation de la validité de l'Assemblée générale

Conformément au livre 9 du Code des Sociétés et Associations, aucune condition de présence n'est requise pour les délibérations de l'Assemblée générale, à l'exception des délibérations relative à une modification des statuts. En cas de modification des statuts, une condition de présence d'au moins deux tiers des membres est requise.

À la demande de la présidente, l'Assemblée générale a constaté que le quorum requis pour la décision relative à la modification des statuts n'était pas atteint.

Les autres décisions de l'Assemblée générale ont été prises à la majorité des voix et sont donc valablement adoptées.

II. L'ordre du jour

L'ordre du jour de l'Assemblée générale comprend les points suivants :

1. Accueil, enregistrement et approbation de l'ordre du jour ;
2. Procès-verbal de la réunion précédente ;
3. Changements au sein du Conseil d'administration de l'EONS – démissions et nominations ;
4. Changements dans l'équipe EONS ;
5. Statuts et Règlement de l'EONS ;
6. Présentation des comptes annuels de l'EONS ;
7. Procuration PKF BOFIDI ;
8. Nouvelles de l'EONS et divers.

Point 1 : Accueil, enregistrement et approbation de l'ordre du jour

MvK a ouvert la réunion et a souhaité la bienvenue à tous les participants. Elle a présenté HU comme nouvelle Présidente d'EONS. HU a salué les participants, donné des instructions concernant les procédures de vote et la durée de la réunion, puis invité chacun à s'enregistrer. L'ordre du jour, présenté avec quelques modifications mineures, a été approuvé à la majorité.

Point 2 : Procès-verbal de la réunion précédente

HU a présenté brièvement le procès-verbal de l'Assemblée générale de septembre 2024. Les participants ont été invités à l'approuver par vote en ligne. La majorité des membres s'est prononcée en faveur de son approbation.

Point 3 : Changements au sein du Conseil d'administration de l'EONS – démissions et nominations

HU a annoncé la démission de Virpi Sulosaari (Présidente) et Johan de Munter (Ancien Président), ainsi que d'Amanda Drury et Matthew Fowler. Gulcan Bagcivan quitte son poste suite à un déménagement aux États-Unis.

HU a présenté les résultats des élections du Conseil d'administration d'EONS pour le poste de Présidente élue. Wendy McInally a été élue à ce poste par les membres effectifs d'EONS lors du vote organisé en juin 2025. HU a invité tous les participants inscrits à l'Assemblée générale à voter pour approuver la nomination de Wendy McInally en tant que Présidente élue d'EONS. La majorité des membres a voté en faveur des résultats de cette élection.

Remziye Semerci a été élue membre du Conseil d'administration en charge de la Recherche. Matthias Hellberg Naegele a été élu membre en charge de l'Éducation. Les deux nominations ont été approuvées à la majorité.

HU a présenté les nouvelles nominations au sein du Conseil d'administration d'EONS : Merel van Klinken, nommée secrétaire, et Stavroula Chante, nommée trésorière par le Conseil d'administration en juin 2025. Ces deux mandats sont temporaires et prendront fin à la fin de l'année 2025.

En conclusion, l'Assemblée générale a pris acte par la présente de la démission volontaire des administrateurs suivants, à compter de ce jour :

- Virpi Sulosaari ;
- Johan de Munter ;
- Amanda Drury ;
- Matthew Fowler ; et
- Gulcan Bagcivan.

Cette décision est, dans la mesure nécessaire, confirmée et une décharge provisoire leur est accordée pour l'exécution de leur mandat.

Cette décision a été prise à la majorité simple des voix.

En conclusion, l'Assemblée générale décide de nommer, à compter de ce jour, les administrateurs suivants :

- Remziye Semerci ; et
- Matthias Hellberg Naegele.

Cette décision a été prise à la majorité simple des voix.

Point 4 : Changements dans l'équipe EONS

HU a souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice des Opérations, Malika Tahiri Denolf. Les membres de l'équipe ont été présentés.

Point 5 : Statuts et Règlement de l'EONS

L'Assemblée générale propose une modification des statuts. Cependant, le quorum de présence requis n'est pas atteint pour pouvoir prendre cette décision. L'Assemblée générale propose donc de tenir une nouvelle Assemblée générale le 4 août 2025 avec à l'ordre du jour (entre autres) la modification des statuts, pour laquelle le quorum de présence n'est plus requis conformément à l'article 9:21 CSA..

Point 6 : Présentation des comptes annuels de l'EONS

JM a présenté les comptes de l'année 2024. Certains administrateurs ont demandé des précisions concernant l'audit. MD a expliqué que les petites ASBL ne sont pas tenues de faire auditer leurs comptes. Les comptes ont été approuvés à la majorité.

Il a également été noté que deux autres soldes de comptes détenus sur des comptes bancaires distincts d'EONS n'ont pas été présentés lors de cette Assemblée générale. Ils seront communiqués séparément dans le cadre du suivi financier continu et de la transparence.

Point 7 : Procuration PKF BOFIDI

Les comptables d'EONS (PKF Bofidi Accountants & Advisers) disposent d'une procuration limitée à la publication au Moniteur belge et à la mise à jour de la base de données de la Chambre de commerce. Ils ne publient aucun document ni ne prennent de décisions au nom d'EONS.

La présente procuration est accordée pour une durée indéterminée à la PKF Bofidi Accountants & Advisers BV, Kortrijkssteenweg 1126A, 9051 Gand, ou à l'une de ses mandataires, à savoir Madame Lindsey Schamp, Madame Ellen Carlier, Madame Lisa Kennis, Madame Sylvia Vanbeveren, Madame Eva Thielemans, , Madame Suzane

Fernandes, Madame Kim Forment et Madame Tine Talpe, agissant ensemble ou séparément, avec faculté de substitution, pour intervenir en toutes circonstances, oralement et/ou par écrit, en tant que représentant légal auprès de toutes les autorités publiques, par exemple, mais sans s'y limiter, l'administration des contributions directes, l'administration de la TVA, de l'enregistrement et des domaines, l'AFER, l'Office national de sécurité sociale, et ce, sans se limiter à la liste de tâches suivantes: établir, signer et introduire les déclarations, les réponses aux demandes d'informations, les avis de modification, les déclarations de régularisations et réclamations, mener des négociations et signer des accords avec les services de contrôle et de contentieux ainsi que la direction, agir en tant que représentant dans les relations avec les administrations précitées ; remplir, demander, soumettre et signer tous les documents nécessaires en vue de l'enregistrement des contrats, de la demande des permis et certificats nécessaires, de l'enregistrement, la modification ou la résiliation de la société à la Banque-Carrefour des Entreprises, de la demande, la modification ou la résiliation d'un numéro de TVA, de l'affiliation, la modification ou la résiliation auprès d'une caisse de sécurité sociale, de l'affiliation à un secrétariat social et de la réalisation de toutes les procédures concernant l'enregistrement en tant qu'entrepreneur, la demande, le prolongement et/ou le transfert du code LEI (Legal Entity Identifier), la signature et le transfert des formulaires I en vue de la publication dans les annexes au Moniteur belge et la signature et le dépôt des formulaires II en vue de la modification de l'enregistrement de la société à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et agir à titre de représentant dans les relations avec l'administration de la poste, des chemins de fer vicinaux et d'autres services de transport et de livraisons, pour tous les envois aux fondateurs, gérants, administrateurs ou leurs employés.

Point 8 : Nouvelles de l'EONS et divers.

Les présentations des groupes de travail sont reportées par manque de temps.

Clarifications concernant la proposition de modification des statuts

Des questions ont été soulevées concernant les articles 11.3 et 11.4, relatifs aux rapports annuels, au partage des données et au RGPD. Une clarification commune a été apportée et intégrée au procès-verbal.

a. Article 11.3 – Rapports et ressources partagées

Préoccupation : Une clarification a été demandée concernant l'obligation pour les membres titulaires et associés de soumettre des rapports annuels chaque année, ainsi que sur la langue dans laquelle ces rapports doivent être rédigés (en particulier parce qu'ils sont généralement rédigés dans la langue nationale). Le but de ces rapports et la manière dont l'EONS utilise les ressources partagées, les publications et le savoir-faire ont également été questionnés.

Clarification demandée :

- La traduction en anglais est-elle obligatoire ?
- Ces rapports sont-ils fournis uniquement lors de la demande d'adhésion ou chaque année ?
- Que signifie le terme « ressources » dans ce contexte ?

Conformément à l'article 11.3, les membres titulaires et associés sont tenus de fournir un rapport annuel. Cette obligation n'est pas conditionnée par la présentation d'activités lors de l'Assemblée Générale, mais constitue une exigence permanente liée à l'adhésion active. L'objectif de ce rapport est de permettre à l'EONS de promouvoir les activités de ses membres et de favoriser la transparence et la collaboration au sein de la Société.

Il a été noté que, bien que les rapports nationaux puissent être rédigés dans la langue du pays membre, l'anglais étant la langue de travail officielle de l'EONS (Article 57.0), tout contenu destiné à être partagé publiquement ou promu par l'EONS doit être soumis en anglais ou accompagné d'un résumé traduit.

La mention du partage des « ressources, publications et savoir-faire » dans l'article 11.3 fait référence à des contributions volontaires convenues au moment de la demande d'adhésion. Celles-ci peuvent inclure des supports pédagogiques, des publications ou des outils pouvant bénéficier à l'ensemble de la communauté EONS.

Article 11.4 – Nombre de membres et conformité au RGPD

Préoccupation : Une clarification a été demandée concernant ce que l'on entend par « nombre de membres » et le type de « liste » attendue par l'EONS lors du renouvellement. Une question liée au RGPD a également été soulevée : l'EONS exige-t-elle des données personnelles identifiables de la part des organisations membres, et comment la confidentialité est-elle assurée ?

Clarification : Conformément à l'article 11.4, l'EONS ne demande pas de liste de membres ni de données personnelles, mais requiert que chaque membre titulaire et associé fournisse **le nombre total de ses membres** lors du renouvellement annuel. Cette information est nécessaire pour :

- Calculer le nombre total de membres de l'EONS
- Déterminer la cotisation annuelle (conformément à l'article 13.3)
- Garantir une représentation et une structure tarifaire équitables

En tant qu'**ASBL (Association Sans But Lucratif)** enregistrée en Belgique, l'EONS est pleinement conforme au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

L'EONS ne demande ni ne requiert que les sociétés membres partagent des données personnelles identifiables, des listes de membres ou toute autre information personnelle. Elle encourage plutôt les sociétés membres à informer leurs membres des activités de l'EONS et à les inviter à s'abonner volontairement aux newsletters et communications. Les personnes intéressées le font en donnant **leur consentement explicite**, conformément au RGPD.

Cette approche garantit le respect des principes de protection des données et l'absence de violation du RGPD dans la relation entre l'EONS et ses sociétés membres.

Vous pouvez consulter la politique de confidentialité de l'EONS ici : [Policies | EONS](#)

Une question connexe a été soulevée concernant la nécessité pour les sociétés membres de fournir une **preuve concrète** que les supports de l'EONS sont bien diffusés auprès de leurs membres.

Il a été précisé que l'EONS ne demande pas de preuve formelle ou concrète. L'accent est mis sur la **collaboration mutuelle et la confiance**. L'EONS fonctionne selon un principe de partenariat avec ses membres et part du principe que la diffusion est assurée de manière appropriée par chaque organisation, sans nécessité de vérification.

c. Préoccupation constitutionnelle supplémentaire – Société finlandaise

Une société membre finlandaise a signalé qu'en vertu de la législation nationale, les petites associations ne sont pas obligées de soumettre des rapports annuels ou états financiers détaillés. Elle a exprimé des inquiétudes concernant :

- Le partage de documents internes au-delà des obligations nationales
- Le risque de conflit avec les politiques de protection des données
- L'absence de communication préalable avec leurs membres sur d'éventuelles obligations de partage international de données

Clarification : L'EONS ne demande ni n'exige la soumission de données personnelles identifiables, de documents internes ou de listes de membres de la part de ses sociétés membres. En tant qu'ASBL belge, l'EONS respecte pleinement le RGPD. Les sociétés membres sont encouragées à informer leurs membres des activités de l'EONS et à leur offrir la possibilité de s'inscrire volontairement aux communications ou initiatives. Ce processus garantit que tout partage de données est **volontaire** et fondé sur le **consentement explicite des individus eux-mêmes**, sans enfreindre le RGPD ni les réglementations nationales.

Pour plus d'informations, la politique de confidentialité complète de l'EONS est disponible ici : [Policies | EONS](#)

Clarification sur la structure présidentielle (modèle 1-1-1)

Une question a été soulevée concernant la structure proposée pour la succession présidentielle de l'EONS — communément appelée modèle 1-1-1 — qui comprend :

- Un (1) an en tant que Président-Élu
- Un (1) an en tant que Président
- Un (1) an en tant que Président Sortant

Ce modèle vise à garantir une continuité du leadership, une mémoire institutionnelle partagée, ainsi qu'un processus efficace d'entrée et de sortie dans le rôle de Président.

Il a été noté qu'il s'agit d'un amendement proposé et, à ce titre, il peut faire l'objet de discussions supplémentaires et d'un vote formel lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire, conformément aux Statuts et aux procédures de modification.

Suggestions concernant la gestion de l'ordre du jour

Il a été proposé de :

- Conclure les points principaux de l'ordre du jour
- Reporter les présentations des groupes de travail afin de laisser suffisamment de temps pour la discussion sur les statuts et les demandes de clarification des membres

Points de discussion relatifs à l'adhésion

a. Recrutement de sociétés membres associées

Une question a été soulevée sur l'existence d'une stratégie active de recrutement de nouvelles sociétés membres associées.

L'EONS reste constamment ouverte à de nouvelles collaborations et engage activement le dialogue avec des organisations potentielles à travers l'Europe, tout en restant attachée à l'expansion de son réseau et au développement de partenariats inclusifs.

b. Campagne d'adhésion individuelle

Un membre a posé des questions sur la campagne récente visant à recruter de nouveaux membres individuels :

- A-t-elle été couronnée de succès ?
- Quel est le nombre actuel de membres individuels ?

La campagne d'adhésion de l'EONS a permis d'atteindre **68 individus, 34 sociétés nationales et 12 membres associés** en 2024.

En 2025, l'EONS compte actuellement **84 membres individuels titulaires, 34 sociétés nationales et 11 membres associés**.

Étapes suivantes et points d'action

- Les clarifications concernant les articles 11.3 et 11.4 seront formellement partagées avec tous les membres avant la prochaine réunion.
- Il est envisagé de planifier une session de suivi dédiée à la discussion sur les révisions statutaires et la conformité aux réglementations sur la protection des données.
- Le Secrétariat de l'EONS communiquera les chiffres mis à jour concernant les membres, ainsi qu'un résumé des résultats de la campagne d'adhésion individuelle.

Clarification statutaire : Responsabilités des membres (Articles 11.3 et 11.4)

Une clarification a été apportée concernant les obligations des membres titulaires et associés selon les articles 11.3 et 11.4 des statuts de l'EONS.

L'article 11.3 stipule que tous les membres doivent :

- Participer activement aux activités de l'EONS et répondre aux sollicitations du Secrétariat.
- (Pour les membres titulaires et associés) Fournir un rapport annuel et, sur demande, partager des informations supplémentaires pouvant aider l'EONS à promouvoir le travail de ses membres.
- Partager des contributions pertinentes, publications, savoir-faire et ressources avec les autres membres, comme convenu lors du processus d'adhésion.
- S'acquitter de leur cotisation annuelle.

Il a été souligné que ces exigences ne visent pas à alourdir la charge administrative, mais à promouvoir la visibilité, la collaboration et l'échange de connaissances au sein de la communauté EONS.

L'article 11.4 indique que les membres titulaires et associés doivent fournir leur nombre total de membres lors du renouvellement, afin de permettre à l'EONS de calculer son nombre total de membres de facto. Si une liste complète des membres individuels n'est pas disponible, les organisations membres doivent veiller à ce que les supports et communications de l'EONS soient diffusés efficacement auprès de leurs membres.

Il a en outre été précisé que :

- L'EONS ne demande pas de listes de membres ni de données personnelles identifiables, conformément à son approche conforme au RGPD.
- Les organisations membres sont invitées à informer leurs membres et à les inciter à s'inscrire volontairement aux communications de l'EONS, en s'assurant que le consentement individuel est directement obtenu auprès des destinataires.

Ces dispositions sont en accord avec les valeurs fondamentales de l'EONS : transparence, coopération et protection des données.

L'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 20h00 après lecture et approbation du présent procès-verbal et de ses annexes.

Clôture de la réunion avec des remerciements à tous les participants.

Signature de la présidente de la réunion :

Helena Ullgren, Présidente EONS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Helena Ullgren".



General Meeting Minutes

Date and time: June 30th 2025., online 19:00-20.30 PM CET

European Oncology Nursing Society – EONS

vzw / asbl

Clos Chapelle aux Champs 30

1200 Brussels, Belgium

Chair of the Meeting: Helena Ullgren, EONS President Elect

Participants:

Helena Ullgren (HU)	EONS President Elect
Wendy McInally (WMc)	EONS Board Member Education
Merel van Klinken (MvK)	EONS Board Member Advocacy
Stavroula Chante (SC)	EONS Board Member Communication
Malika Tahiri Denolf (MTD)	EONS Chief Operating Officer
Priya Raja (PR)	EONS Communication Officer
Nikolina Dodek (ND)	EONS Event and Membership Officer
Jeroen Martens (JM)	PKF Bofidi Accountant

Members:

Nine (9) National Societies and nineteen (19) individual members registered to the General Meeting.
Other participants attended the meeting as observers.

1. Item Welcome and registration to the meeting with Agenda approval

MvK opened the meeting and welcomed all participants. MvK introduced HU as new EONS President. HU greeted all participants of the meeting and provided short instructions to the Meeting activities in regards of voting, duration and invited all GM participants to register to the meeting. Nine (9) National

Societies and nineteen (19) individual members registered to the General Meeting. Agenda of the meeting was presented with minor modifications to the original Agenda that was previously sent out to the General Meeting participants. Participants were invited to approve the Agenda of the meeting. Majority of participants registered approved the Agenda.

2. Item Previous Meeting Minutes

HU presented briefly Minutes of the previous General Meeting held in September 2024. Participants were invited to approve the minutes by inline voting. Majority of members voted in favour of approval of the previous General Meeting Minutes.

3. Item Changes within the EONS Board

HU presented current Board Members and informed that EONS President, Virpi Sulosaari, and EONS Past President, Johan de Munter have resigned. HU informed that Amanda Drury and Matthew Fowler have also resigned from their Board roles. Gulcan Bagcivan will step down from her Board role due to relocation from European country to United States, with immediate effect.

HU presented the results of the EONS Board Elections for President Elect. Wendy McInally was elected by voting of EONS full members for the President Elect in June 2025. HU invited all General Meeting participants registered to vote on approval of appointing Wendy McInally as EONS President Elect. Majority of members voted in favour of this election results.

HU presented election results of EONS Board Elections closed in April for two new EONS Board Members. Remziye Semerci was voted and elected for new EONS Board Member Research. All registered participants were invited to vote on approval of this appointing of director. Majority of members voted in favour of approval Remziye Semerci as new EONS Board Member.

Matthias Hellberg Naegele was elected by voting for new EONS Board Member Education during the EONS Board Elections in April 2025. HU invited all registered participants to approve the newly elected Board Member Education. Majority of members voted in favour of this decision.

HU presented new EONS Board Secretary appointed, Merel van Klinken and new EONS Board Treasurer appointed by EONS Board in June 2025, Stavroula Chante. Both roles are temporary till end of 2025.

4. Item Changes within the EONS Team

HU welcomed new EONS Chief Operating officer, Malika Tahiri Denolf. EONS Team members were presented.

5. Item EONS Statutes and Bylaws

MTD informed the participants present that EONS new 2025 Statutes and Bylaws that were written and sent out to the EONS full members will not be discussed at today's meeting as new General Meeting will be organized to approve the Statutes and Bylaws as the meeting. Quorum for voting has not been achieved for participation to today's General meeting and all full members will be further informed

6. EONS Annual Accounts Presentation

JM presented EONS Annual Accounts for 2024. Several EONS full members raised question about EONS audited accounts and for clarification. MD provided information small ASBL do not require audit but financial annual reports. It was also suggested that normally the Society treasurer would present a simplified accounts of income and expenditure and plans for next year.

Majority of members voted in favour for approval of EONS Annual 2024 Accounts.

7. Procuration Malika Denolf

In accordance with good governance practice and in response to a request from our banking institution, and accountants you are hereby informed that the Board of Directors, meeting on 30th of June 2025, has decided to grant a special power of attorney to Mrs Malika Tahiri Denolf for the day-to-day management of the Association.

This power of attorney enables her to act alone in carrying out day-to-day management tasks, such as representing the Association in dealings with banks, suppliers and public authorities, signing routine contracts, managing staff and other routine tasks up to a limit of EUR 30 000,00 , as specified in the decisions of the Board of Directors.

This power of attorney is granted without remuneration and may be revoked at any time without compensation.

The General Meeting notes this decision, which will be recorded in the minutes to ensure transparency vis-à-vis members and third parties.

It was additionally noted that two other account balances held in separate EONS bank accounts were not presented during this General Meeting. These will be reported separately as part of ongoing financial oversight and transparency.

8. Procuration PKF BOFIDI

They are the accountants (Pkf Bofidi Accountants & Advisers) of EONS. The procuration is limited to the publication in the official gazette and adjustment of the chamber of commerce database only. They don't make publications or make decisions on EONS's behalf.

The General Meeting notes this decision, which will be recorded in the minutes to ensure transparency vis-à-vis members and third parties.

9. Part II: News from EONS and AOB discussed

- Working group presentations and news were agreed to postpone due to time constraints

Clarifications Requested Regarding Constitution Proposal

Several members raised questions for clarification regarding Articles 11.3 and 11.4 of the proposed Statutes 2025 amendments. It was recognized that the comments received, including those from the Finnish society, broadly relate to the same concern: understanding the obligations of Full and Associate Members regarding annual reporting, data sharing, and compliance with GDPR.

In the interest of transparency and clarity, the following unified clarification is provided directly within the minutes:

a. Article 11.3 – Reporting and Shared Resources

Concern: Clarification was requested on whether Full and Associate Members are required to submit annual reports every year and in which language (especially given that these are typically drafted in native languages). The purpose of these reports and how EONS uses the shared resources, publications, and know-how was also questioned.

Clarification Sought:

- Is translation to English mandatory?
- Are these reports shared only once during application or annually?
- What constitutes “resources” in this context?

According to Article 11.3, Full and Associate Members are required to provide an annual report. This is not conditional on the promotion of activities at the General Assembly; rather, it is a standing obligation linked to active membership. The purpose of the report is to enable EONS to promote members’ activities and foster transparency and collaboration within the Society.

It was noted that while national reports may be written in the member society’s native language, since English is the official working language of EONS (Article 57.0), any content intended for public sharing or promotion through EONS should be submitted in English or accompanied by a translated summary. The reference to sharing of “resources, publications, and know-how” in Article 11.3 refers to voluntary contributions agreed upon at the time of application. These may include educational materials, publications, or tools that could benefit the wider EONS community.

Article 11.4 – Membership Numbers and GDPR Compliance

Concern: Clarification was needed on what is meant by “membership numbers” and what kind of “list” EONS expects during renewal. A GDPR-related concern was raised: Does EONS require identifiable data from member organization, and how is privacy ensured?

Clarification: In line with Article 11.4, EONS does not request a membership list or personal data but does require each Full and Associate Member to provide their total membership number upon annual renewal.

This information is necessary to:

- Calculate EONS’ total de facto membership
- Determine the annual membership fee (as per Article 13.3)
- Ensure equitable representation and fee structure

EONS, as an ASBL (Association Sans But Lucratif) registered in Belgium, is fully compliant with the EU General Data Protection Regulation (GDPR). EONS does not request or require member societies to share identifiable data, membership lists, or any personal information about their members. Rather, EONS encourages member societies to inform their members about EONS activities and invite them to

voluntarily subscribe to EONS newsletters and communications. Individuals who choose to engage do so by personally providing consent through direct opt-in, as required under GDPR.

This approach ensures that data protection principles are upheld, and no breach of GDPR obligations occurs in the relationship between EONS and its member societies.

Further information is available in the EONS Privacy Policy: [Policies | EONS](#)

A related question was raised as to whether EONS expects concrete evidence that its materials are being shared with member societies' own memberships.

It was clarified that EONS does not require formal or concrete evidence. The emphasis remains on mutual collaboration and trust. EONS operates on the principle of working together with its members and expects that dissemination occurs appropriately within each organization without the need for verification.

c. Additional Constitutional Concern from Finnish Society

A Finnish member society noted that under Finnish law, small associations are not obliged to submit detailed annual reports or financial statements. They raised concern about:

- Sharing internal documentation beyond national obligations
- Potential conflict with data protection policies
- Lack of prior communication with their members about international data sharing obligations

Clarification: EONS does not request or require the submission of identifiable personal data, internal documents, or membership lists from its member societies. As a Belgian ASBL, EONS is fully compliant with GDPR. Member societies are encouraged to inform their members about EONS activities and provide opportunities for them to voluntarily opt in to communications or initiatives. This process ensures that all data sharing is voluntary and directly consented to by the individuals themselves, and no breach of GDPR or national regulations occurs.

For further reference, EONS' full Privacy Policy is available here: [Policies | EONS](#)

Clarification on Presidential Term Structure (1-1-1 Model)

A question was raised regarding the proposed structure of EONS presidential succession—commonly referred to as the 1-1-1 model—which includes:

- One (1) year as President-Elect
- One (1) year as President
- One (1) year as Past President

This model aims to ensure leadership continuity, shared institutional memory, and effective onboarding and offboarding of the President's role.

It was noted that this is a proposed amendment and, as such, may be subject to further discussion and formal vote at an upcoming Extraordinary General Meeting, in accordance with the Statutes and amendment procedures.

Suggestions on Agenda Management

A proposal was made to:

- Conclude the core agenda
- Postpone Working Group Presentations to allow adequate time for constitutional discussion and member clarifications

Membership Discussion Points

a. Recruitment of Associate Member Societies

- A question was raised about whether there is an active recruitment strategy in place for new Associate Member Societies.

EONS is continuously open to new collaborations and actively engages with potential member organizations across Europe and remains committed to expanding its network and fostering inclusive partnerships.

b. Individual Membership Campaign

- A member inquired about the recent campaign targeting Individual Memberships:
 - Was it successful?
 - What are the current individual membership numbers?

EONS Membership Campaign successfully reached 68 individuals, 34 National Societies, and 12 Associate Members in 2024.

EONS Currently counts 84 full individual members in 2025., 34 National Societies and 11 Associate members.

Next Steps and action points

- Clarifications regarding Articles 11.3 and 11.4 to be formally addressed and shared with all members prior to the next meeting.
- Consideration to schedule a follow-up session dedicated to further discussion on constitutional revisions and data compliance.
- EONS Secretariat to provide updated membership numbers and summary of the individual membership campaign results.

Statutory Clarification: Member Responsibilities (Articles 11.3 and 11.4)

A clarification was provided regarding the obligations of Full and Associate Members under Articles 11.3 and 11.4 of the EONS Statutes.

Article 11.3 outlines that all members are expected to:

- Actively engage in EONS activities and respond to requests from the Secretariat.
- (For Full and Associate Members) Provide an annual report, and when requested, share additional information that can assist EONS in promoting the work of its members.
- Share relevant input, publications, know-how, and resources with other members, as agreed upon during the membership application process.
- Fulfil their obligation to pay the annual membership fee.

It was emphasized that these requirements are not intended to impose an administrative burden, but rather to promote visibility, collaboration, and knowledge exchange within the EONS community.

Article 11.4 states that Full and Associate Members are asked to provide membership numbers upon renewal to allow EONS to calculate its total de facto membership. If a full list of individual members is not available, member organizations are instead expected to ensure that EONS materials and communications are effectively distributed to their members.

It was further clarified that:

- EONS does not require the submission of member lists or any identifiable personal data, in line with its GDPR-compliant approach.
- Member organizations are encouraged to inform and invite their members to sign up for EONS communications voluntarily, ensuring individual consent is obtained directly from the recipient.

These provisions are aligned with EONS' values of transparency, cooperation, and data protection.

Meeting closed with thanks to all participants.

